

Compte rendu de séance

Séance du 20 novembre 2024

L' an 2024 et le 20 novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle communale de La Lande-Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

Présents : Mr ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mr CANTIN Jeannick, Mr BERSON Christophe, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mr LECLERC Sylvain, Mlle Morgane PERROCHON, Mme POIRRIER Angélique et Mr SAMSON Thierry.

Excusé(s) :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 08
- Présents : 08

Date de la convocation : 13/11/2024

Date d'affichage : 13/11/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur

le :

et publication ou notification

du

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvaine AUBERGEON

SOMMAIRE

En début de conseil, réunion publique à 20 heures ouverte aux habitants de La Lande-Chasles, agriculteurs et propriétaires fonciers sur le thème : rappel et présentation du protocole de la protection participation citoyenne par la Commandante de la Communauté de Brigades de Longué-Jumelles.

- SURVEILLANCE et BIENVEILLANCE

Un groupe numérique sera créé pour les référents.

L'ordre du jour est le suivant :

- Démission conseiller
- Délibération niveau de garantie régime de prévoyance
- Validation exonérations fiscales et sociales dans le cadre de la FRR
- Validation colis des aînés
- Renouvellement contrat SEGILOG
- Décision modificative remboursement dégrèvement taxe foncière pertes de récoltes
- Devis remplacement porte mairie salle de conseil
- Devis R4S électricité logement de l'école
- Devis échafaudage église et programme prévisionnel juin 2025
- Organisation vœux du Maire 03 janvier 2024 et colis des aînés
- Label village citoyens 2024
- Point de situation bouche équestre agglomération Saumur Val de Loire
- Validation bulletin municipal 2ème semestre 2024
- Questions diverses

1 – Démission conseiller

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur Raymond MIGNOT est venu en mairie apporter sa lettre de démission de conseiller municipal.

L'ensemble des membres du conseil le remercie pour son assiduité, ses conseils et services rendus depuis 2020.

2 – Garanties Prévoyance

Dans le cadre du contrat collectif à adhésion obligatoire, le conseil ayant saisi l'avis du CST du centre de gestion de Maine-et-Loire, le conseil municipal décide de retenir la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net de l'agent en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité, et de participer en tant qu'employeur à hauteur de 50% de la cotisation du régime de base.

3 – Validation colis des aînés

31 colis sont prévus et seront distribués le samedi 21 décembre 2024 à partir de 9 heures en même temps que le bulletin municipal du 2ème semestre 2024. Le conseil a validé la même formule que l'an passé : colis complet proposé par l'entreprise "Ducs de Gascogne" et fromage de l'entreprise Ory de La Lande-Chasles. Le conseil municipal sollicitera l'avis des administrés qui reçoivent ce colis pour l'an prochain à savoir : continuité de la même formule ou bien un colis de produits locaux ou bien repas à la salle communale. Une enquête sera jointe au colis.

4 – Renouvellement contrat SEGILOG

L'ensemble des membres du conseil municipal valide le renouvellement de contrat d'acquisition et de prestations de service avec SEGILOG pour une durée de trois années du 15/11/2024 au 14/11/2027 et pour un montant de 4 900,50 euros H.T.

5 – Décision modificative remboursement dégrèvement taxe foncière pertes de récoltes

Afin de pouvoir régulariser le remboursement au locataire de BLOU suite au dégrèvement de la taxe foncière pour pertes de récoltes 2023, il est nécessaire de porter une décision modificative suivante :

- section de fonctionnement : dépenses charges à caractère général = - 219,00 euros
(compte 65888) : dépenses charges à caractère exceptionnel = + 219,00 euros

6 – Devis remplacement porte mairie : Reporté au prochain conseil

7 – Devis électricité logement « des écoles » : le conseil municipal valide le devis de l'entreprise « R4S » pour l'installation d'un sèche serviettes et remplacement prise de terre pour le logement « des écoles » pour un montant TTC de 1 150,77 euros

8 – Devis échafaudage église : Il est prévu en juin 2025, la rénovation du retable et ses abords de l'église Saint Jean de La Lande-Chasles par un groupe d'étudiants spécialisés de Tours. Il est demandé à la mairie de mettre en place à ses frais un échafaudage. Les travaux dureront 5 jours, encadré par un professeur. Le public pourra assister au chantier. Une visite de l'église par la DRAC d'Angers est envisagée le mercredi 4 décembre 2024 à 9h. Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise « ATLM Échafaudage » pour un montant TTC de 1 086,00 euros.

9 – divers :

- Organisation vœux du maire : Après analyse du nombre de participants en janvier 2024, Monsieur le Maire propose de commander le nécessaire de restauration pour 80 personnes. Accueil à partir de 19h30 le vendredi 3 janvier 2025 à la salle communale.

- Bulletin municipal 2ème semestre 2024 : Après concertation des membres de la commission communication, Monsieur le Maire présente le prochain bulletin municipal. Le conseil municipal valide la parution à venir.

- Label village citoyen 2024 : La Lande-Chasles a obtenu le label "village citoyen 2024". Placé sous le haut patronage de la présidence de la République, le label Villages Citoyen est un outil de reconnaissance, de valorisation et d'amélioration des communes qui mènent des démarches citoyennes. 10 ans de mandat de maire ont été analysés. 10 ans d'actions et réalisations en tous genres sur La Lande-Chasles. Le prix sera remis au printemps 2025 à l'assemblée nationale. La Lande-Chasles devient la commune la moins peuplée de France à obtenir ce label. En 2023, 330 dossiers ont été reçus, et seulement 27 communes ont été

lauréates. C'est une récompense pour les membres du conseil municipal, pour toutes les associations présentes sur La Lande-Chasles et leurs bénévoles, pour les entreprises et leurs dirigeants, et pour tous les habitants ainsi qu'à tous ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux. Il fallait répondre efficacement aux critères sur l'ensemble des 7 actions. Ce fut le cas. BRAVO à tous. Et vive La Lande-Chasles ! Le conseil municipal valide l'adhésion de 200 euros à l'association « empreintes citoyennes » en charge de l'attribution de ce label national.

- Point de situation boucle équestre : L'agglo Saumur Val de Loire indique à la mairie de La Lande-Chasles un prévisionnel d'inauguration de la boucle équestre et VTT en juin 2025, après un balisage effectué sur les 30 kms vérifiés. De part l'utilisation libre du parcours aux usagers, toute l'année, Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura plus de boucle équestre des écureuils organisée sur La Lande-Chasles.

- S.P.A.A Angers : la commune a reçu la convention de cession pour le 31 décembre 2024

- Il a été constaté deux petites fuites d'eaux à l'église : des devis sont à l'étude et seront validés au prochain conseil.

- SAINTE GENEVIEVE : la cérémonie aura lieu le 16 décembre 2024 à 10h à Baugé en Anjou ; la commune sera représentée par Monsieur Thierry SAMSON, conseiller municipal.

- Dans le cadre du dispositif « FRR » France Ruralité Revitalisation, la collectivité est en attente de renseignements complémentaires

- Suite aux travaux du logement de BLOU, il a été constaté quelques soucis sur la cheminée. Le conseil municipal suggère la suppression en toiture de la cheminée afin de l'aménager en espace de rangement.

Séance levée à : 22h30

Prochain conseil municipal, le mercredi 18 décembre 2024, à la salle communale, à 20h.

En mairie, le 21 novembre 2024
Le Maire, Jean-Christophe ROUXEL

